

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Publique**  
**du**  
**16 octobre 2007**  
**Compte-Rendu**

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 16 octobre 2007, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 9 octobre 2007

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Bourgeaux, Brunier, et Jacob, Michel, Cons, Schmutz excusés

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	23
Votants :	26

Procuration a été donnée par :

M. Bourgeaux	à	M. Fournier
Mme Brunier	à	Mme Barbalat
Mme Jacob	à	M. Lyard

Mme Gisèle Barbalat est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance publique du 18 septembre 2007 est adopté à l'unanimité

**07-113 Demande de subvention exceptionnelle de l'Etat - Réhabilitation du Marais de Macully**

Monsieur le Maire confirmant à M. Bolon que les coûts d'entretien avaient été chiffrés lors de la préétude réalisée par le cabinet Montmasson, et qu'ils étaient de l'ordre de 10 000 € par an

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, MM Bolon, Sarzier, Santilli ne prenant pas part au vote, par cohérence avec leurs votes précédents relatifs à la réhabilitation du Marais

- **Approuve** le plan de financement de l'opération « Réhabilitation du Marais de Macully »
- **Décide** de solliciter de l'Etat une subvention exceptionnelle pour la réalisation du projet de réhabilitation du Marais de Macully.
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir et à percevoir ladite subvention

**07-114 Demande de subvention Conseil général de la Haute-Savoie - Réhabilitation du Marais de Macully**

Monsieur le Maire confirmant à M. Bolon que cette subvention est distincte de la compensation financière perçue annuellement au titre des travailleurs transfrontaliers

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, MM Bolon, Sarzier et Santilli ne prenant pas part au vote, par cohérence avec leurs votes précédents relatifs à la réhabilitation du Marais

- **Approuve** le plan de financement de l'opération « Réhabilitation du Marais de Macully »

- Décide de solliciter la subvention susceptible d'être accordée pour cette opération
- **Autorise le Maire** à signer toute pièce à intervenir et à percevoir ladite subvention

**07-126 Demande de subvention Conseil général de la Haute-Savoie (Direction de l'Aménagement, Environnement et Développement Rural) - Réhabilitation du Marais de Macully**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, MM Bolon, Santilli et Sarzier ne prenant pas part au vote, par cohérence avec leurs votes précédents relatifs à la réhabilitation du Marais

- **Approuve** le plan de financement de l'opération « Réhabilitation du Marais de Macully »
- Décide de solliciter la subvention au titre de la Direction de l'Aménagement, Environnement et Développement Rural du Conseil Général de la Haute-Savoie susceptible d'être accordée pour cette opération
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir et à percevoir ladite subvention

**07-127 Demande de subvention Agence de l'eau - Réhabilitation du Marais de Macully**

Monsieur Pellicier réaffirmant sa satisfaction de voir ce projet attendu par les habitants de la commune se concrétiser bientôt,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, MM Bolon, Santilli et Sarzier ne prenant pas part au vote, par cohérence avec leurs votes précédents relatifs à la réhabilitation du Marais

- **Approuve** le plan de financement de l'opération « Réhabilitation du Marais de Macully »
- Décide de solliciter la subvention au titre de l'Agence de l'eau susceptible d'être accordée pour cette opération
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir et à percevoir ladite subvention

**07-128 Répartition 2005 du produit des amendes de police**

Monsieur le Maire remerciant les services techniques pour la réalisation des plantations au giratoire des Creusettes,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Confirme** sa demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2005
- **Dit** que la dite subvention, d'un montant de 9 000 €, est affectée à couvrir, pour partie, le coût des travaux d'aménagement du carrefour giratoire aux Creusettes

**07-129 Mise à disposition des services de l'Etat (DDE) pour l'instruction d'autorisations et d'actes relatifs à l'occupation du sol**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Maire et la lecture de la nouvelle convention,

- **Approuve** la mise à disposition des services de l'Etat (DDE) pour l'instruction d'autorisations et d'actes relatifs à l'occupation du sol
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et demande qu'elle soit annexée à la présente délibération

**07-130 Vente par la Commune des parcelles BA 111, 115 et 118 à la SCI LABOULE**

Monsieur le Maire répondant à M. Bolon que le prix de vente des terrains du Parc de Calvi est bien en-deçà de celui des terrains du Parc Altaïs, ce qui permet aux artisans d'installer leur entreprise à des prix accessibles,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Décide** aux fins d'aménagement du Parc de Calvi, la vente des parcelles communales BA 111, 115 et 118, issues de la division des parcelles BA 44, 45 et 46, tènement d'une superficie totale de 5 000m<sup>2</sup>, à la SCI LABOULE, au prix de 30€ le m<sup>2</sup>, soit 150 000€. Ce prix comprend le coût du terrain nu (15€ le m<sup>2</sup> conforme à l'avis des Domaines) et celui de la viabilisation projetée.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

**07-131 SELEQ 74 travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication. Chef lieu**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Prend acte et Approuve** le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 8 391,66€, dont 7 988,42 €, remboursables sur annuités et 403,24 €, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- **Approuve et confirme** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 8 391,66€, dont 7 988,42 €, sous forme de 20 annuités, conformément au tableau annexé et 403,24 €, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- **Autorise** le Maire, à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

**07-132 Groupement de défense contre la grêle - Participation**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Décide** d'accorder au Groupement de lutte contre la grêle de la Région d'Annecy et de ses environs une participation sous forme de subvention de 1113 €

**07-133 Ecole de musique- participation financière communale**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité

**Approuve** la participation financière communale en direction de l'Ecole de Musique, participation qui se décline comme suit, à compter de 2008

- |  |        |
|--|--------|
| • Participation au Quotient Familial : | 4000€  |
| • Coordination                         | 4050€  |
| • Fiches de paie :                     | 1500€  |
| • Animation                            | 6200€  |
| • Pas'sages                            | 1200€  |
| • Aktuzik                              | 1200€  |
| • Ateliers solfège                     | 2500€  |
| • Frais de fonctionnement              | 350€   |
| • TOTAL                                | 21000€ |

**07-134 Convention avec l'école de musique relative à une mission de coordination - Renouvellement**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Approuve** la convention à passer avec l'Ecole de Musique afin que la commune prenne en charge la mission du coordonnateur à raison de 4h 30 par semaine pour une durée annuelle de 30 semaines, soit un montant de 4050 €.

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer la dite convention

#### **07-135 Marché de service - Nettoyage des locaux communaux**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**autorise** le maire à lancer la consultation relative au marché de nettoyage des locaux communaux

#### **07-136 Marché de Travaux - Réfection de chaussée et travaux divers de voirie**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**autorise** le maire à lancer la consultation relative au marché de réfection de chaussée et aux travaux divers de voirie

#### **07-137 Marché de Travaux - Aménagements hydroécologiques et paysagers au Marais de macully**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, MM Bolon Sarzier et Santilli ne prenant pas part au vote

**Décide** d'approuver le DCE relatif au marché d'aménagements hydroécologiques et paysagers au marais de Macully

**autorise** le maire à lancer la consultation relative à ce marché.

#### **07-138 Avenant n°3 au lot n°1 du marché d'aménagement de la RD 157**

Monsieur le Maire indiquant que l'éclairage public du parking de la Croix des Places est coupé tous les soirs à partir de 22h, pour des raisons de sécurité et d'économies, et que les plantations ont été choisies dans le souci d'assurer une transition logique entre la forêt et le Marais

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, MM Bolon, Sarzier et Santilli ne prenant pas part au vote, par cohérence avec leurs votes précédents relatifs au marché d'aménagement de la RD 157

- **Adopte** l'avenant n°03 au lot n°1 au marché d'aménagement de la RD 157, dans les termes suivants :

Montant initial du marché H/T	1 651 372,10	
Montant avenant n°2 H/T	67 286,10	+ 4,07 % du marché initial
Montant avenant n°3 H/T	69 877,65	+4,23 % du marché initial
<b>Total hors taxes (en mois MO)</b>	<b>1 788 535,85</b>	
TVA (19,6%)	350 553,03	
<b>Nouveau montant TTC du marché</b>	<b>2 139 088,88</b>	

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

## 07-139 fixation de la durée d'amortissement des immobilisations - complète la DCM 06-01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la durée d'amortissement suivante, à savoir :
  - Subventions d'équipements versées                      10 ans

### Questions diverses

Aménagement RD 157

Mme Héritier demande des précisions sur les aménagements de la RD 157, notamment concernant la zone 30. Monsieur le Maire répond qu'elle a vocation à rester, et que trois plateaux surélevés vont être mis en place dans le souci permanent de réduire la vitesse des automobilistes.

Logement social

Monsieur Lyard interpelle M. le Maire sur le refus de préempter une partie de bâtiment, suite à la réflexion de l'acquérir afin de réaliser des logements sociaux. En effet, il estime que cette réflexion n'a pas été assez approfondie, que le courrier adressé aux organismes HLM afin de recueillir leur avis faisait état de la possibilité de réaliser trois logements, alors que selon les règles d'urbanisme s'appliquant il était possible d'en faire 6 à 8. Le délai de réponse de la commune a expiré, mais il est nécessaire, si le cas se représente, d'étudier plus sérieusement le cas même si la réalisation de logements nécessite un investissement important.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est positionnée après une réflexion loin d'être menée à la légère. Il rappelle que la commission urbanisme s'est prononcée à l'unanimité sur le fait que si l'investissement était largement supérieur à ceux habituellement réalisés, la commune ne préemptait pas. Suite à cela France Domaines a été consulté et a confirmé le prix figurant sur la DIA (auquel il faut ajouter la participation pour logements locatifs). Les organismes HLM se sont déplacés sur place, mais la contrainte est forte : le bâtiment étant mitoyen, il n'est possible que de réaliser des logements dans la configuration existante, ce qui ne permet pas la création de plus de trois logements. 249 logements sociaux ont été construits sous les mandats de M. le Maire, et 67 sont en cours de réalisation. Cependant, si une opportunité d'opération se présente avec des bâtiments plus « faciles », la commune se positionnera en faveur de la création de logements.

Délibérations garantie d'emprunts PLUS et PLUS foncier Orée des Vignes

La Caisse des Dépôts a informé M. le Maire que suite à la mesure annoncée par les pouvoirs publics au congrès HLM concernant la baisse des taux de 0,20%, le taux du prêt initialement à 4% passe à 3,80%.

Délibérations garantie d'emprunts PLUS et PLAI Ferme de Macully

La Caisse des Dépôts a informé M. le Maire que suite à la mesure annoncée par les pouvoirs publics au congrès HLM concernant la baisse des taux de 0,20%, le taux des prêts initialement à 3,75% passe à 3,55% pour les PLUS et de 2,75% à 2 ;55% pour les PLAI.

Fête au village

Monsieur le Maire remercie tous les intervenants à cette manifestation, notamment les membres du Comité des Fêtes, du Comité Paroissial et des associations de Poisy. Il les félicite pour cette édition particulièrement réussie.

#### Sécurité routière sur Poisy

Monsieur le Maire indique que comme suite aux trois accidents, dont un mortel, qui se sont produits au carrefour RD14/ sortie Epagny, il a interpellé le Conseil Général afin d'accélérer la réalisation de la déviation de la RD14, ou du moins réunir la cellule sécurité afin d'apporter une solution rapide à la dangerosité du site

#### Alimentation électrique au Pré Montclair

Monsieur le Maire a contacté EDF afin de leur faire part de l'insatisfaction des habitants du Pré Montclair, suite au coupures d'électricité intempestives qu'ils subissent.

#### Challenge sécurité Routière

Monsieur le Maire félicite l'équipe de Poisy qui s'est classée en tête des communes de l'agglomération lors de l'édition 2007. le challenge sera organisé par la commune l'année prochaine.

#### Téléthon 2008

M. Verney rappelle que le 2 décembre se tient le concours de belote organisé par le Comité des Fêtes au bénéfice du Téléthon. Les personnes désirant se procurer des lampions pour la marche du Téléthon du 8 décembre sont priées de s'inscrire en mairie.

#### Presse

Monsieur le Maire en rappelant le caractère impartial que doivent adopter les correspondants de presse, demande un démenti rectificatif avec photo dans le Dauphiné Libéré, concernant l'article paru le 16.10.2007 intitulé « la bataille pour les municipales est déjà lancée ». en effet, cet article qualifie le jugement rendu par le Tribunal Administratif d'une requête présentée par AEP de « match nul ». or, c'est bien rejet de la requête et de la non condamnation aux dépens qui ont été prononcés par le tribunal. Monsieur le Maire demande donc un traitement égalitaire de l'information par un rectificatif.

#### AEP

Monsieur le Maire informe que le sigle AEP, signifie « Association des Elus de Poisy » association dont les statuts ont été déposés en préfecture en 1989. il demande ainsi aux élus se réunissant sous ce sigle de bien vouloir changer de nom, afin d'éviter toute confusion avec cette association dans l'esprit des Poisilliens.